



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 27 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-42

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

28 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni le lundi 27 mars 2023 à la Salle des Fêtes de BAILLET-EN-FRANCE - Sente du Chalet - 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 21 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT

Nombre de présents : (36)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville) , Francis MALLARD (Bouqueval), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France), Jean-Paul ARNAU et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

CAPV : Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

28 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPEREC est coordonnateur

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'évolution de la réglementation du secteur de l'énergie conduit les collectivités et établissements publics à organiser la mise en concurrence de leur fourniture d'énergie.

Le SIPPEREC a développé une expertise dans le domaine de l'achat d'électricité qu'il apporte aux collectivités et établissements publics d'Île-de-France dans le cadre de son "Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la maîtrise de l'énergie".

Le SIAH Croult et Petit Rosne, dans sa volonté de trouver des solutions alternatives au regard des évolutions tarifaires dans le cadre de l'achat d'énergie précise que les conditions tarifaires proposées par le SIPPEREC au sein du groupement de commande, et applicables aux petits marchés de fourniture d'électricité sont, en 2023, très compétitives au regard des conditions économiques actuelles du marché de fourniture d'électricité pour les équipements du SIAH en réseau.

Conformément à la demande du SIPPEREC, une lettre d'intention du SIAH lui a été transmise en janvier 2023 pour prendre rang dans la constitution du groupement de commande qui va être lancé par le SIPPEREC en 2023 en vue d'une fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les sites visés par le SIAH sont les 37 points de livraison d'électricité, de puissance inférieure ou égale à 36kVA (segment C5), présents sur les réseaux de collecte et de transport du SIAH (liste fournie en annexe).

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n° 2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPEREC,

Considérant l'intérêt du SIAH Croult et Petit Rosne d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

28 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SIPPAREC est coordonnateur,
- 2- **Prend acte** que les crédits en dépenses seront inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, article 6188,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'adhésion au groupement de commandes SIPPAREC, ainsi que tous les actes relatifs à cette adhésion.


À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 27 mars 2023,

Nicole BERGERAT,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ



Président du SYNDICAT MIXTE
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : 04/04/2023

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 06/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.